

# Atelier

## « Familles-politiques familiales »

Dans un premier temps, le débat porte sur l'évolution de la famille aujourd'hui. Une intervention tente de dresser une sorte d'état des lieux, puis de montrer comment la politique dite familiale peut jouer sur les choix de vie des individu.e.s. Ensuite sont abordés les outils de la « politique familiale » : les prestations familiales et certaines mesures fiscales.

### 1. État des lieux

#### **Francine Comte et Françoise Delfosse**

Est-ce le retour de la famille, comme on veut nous le faire croire et comme le proclame un récent titre du Figaro-Magazine ? Mais entre le discours angélique sur la famille et la réalité, il y a un hiatus. En réalité la famille est très contradictoire. Elle est pour beaucoup un lieu de chaleur humaine et de solidarité, sur lequel on peut être tenté de se replier, surtout quand ça va mal à l'extérieur. Mais le tout-famille signifie pour les femmes : invisibilité, isolement, manque de force collective. La famille demeure le lieu où se reproduisent les rapports sociaux de sexe. Lieu de violence, trop souvent. Depuis quelques années les violences et les abus sexuels sont sortis de l'invisibilité, mais le viol conjugal et l'inceste demeurent largement tabous. À Paris, 60 % des appels Police-Secours proviennent de femmes subissant des violences conjugales.

La famille est aussi le lieu où s'effectue le travail domestique gratuit. On sait à quel point les tâches domestiques et l'éducation des enfants restent l'apanage des femmes. En 15 ans, l'implication des hommes a progressé de 15 minutes par jour.

Et si l'on constate une lente évolution dans le partage des rôles chez les jeunes, c'est avec des disparités importantes.

Aujourd'hui le modèle familial classique est remis en cause par le développement du divorce et par le choix d'autres formes de vie : célibat, concubinage, familles monoparentales, ou recomposées... Cette liberté de choix est essentielle et aucune discrimination légale ne doit affecter les femmes en fonction de leur statut social. Cependant aucun de ces modes de vie ne garantit en soi leur autonomie.

## La famille et les droits de l'individu.e

La famille, sous quelle que forme qu'elle se donne, et quel que soit son statut, n'est aujourd'hui acceptable que si elle respecte l'autonomie et les droits des femmes. Les droits revendiqués pour les enfants découlent de cette prise en considération de l'autonomie de chacun.e. Ils ne signifient rien, par exemple, quand il s'agit du statut de l'embryon : en droit français la personnalité juridique de l'être humain ne s'acquiert qu'à la naissance à condition qu'il naisse vivant et viable. Les droits des enfants servent aussi souvent de paravent à diverses associations pour réaffirmer en réalité les droits des pères sur l'enfant au détriment des femmes.

## L'offensive de la droite au pouvoir

La droite, spécialement à l'offensive aujourd'hui sur la politique familiale, connaît bien le rôle central de la famille. Elle veut donner de la famille classique une vision idyllique et rapporte tous les maux de la société à son « instabilité ». La politique nataliste, indissociable de la politique nationaliste, est une constante en France. Mais, comme toujours en période de crise, nous assistons à une montée en puissance de l'ordre moral. À l'extrême droite on va jusqu'à prôner le « vote familial » en même temps que la « préférence nationale » !

Deux « machines de guerre » se sont montées depuis un an pour opérer un retour à la famille classique centrée autour de la « vocation » des femmes à la maternité : la Conférence Nationale de la Famille appelée à préparer une « grande loi sur la famille » après les travaux de la Commission Gisserot, et le Rapport des parlementaires de droite « Oser la famille ».

L'essentiel serait de permettre aux femmes de « concilier vie professionnelle et vie familiale »

Cet argument est utilisé pour développer les mesures de flexibilité et le travail à temps partiel pour les femmes. Les femmes et les hommes ont, à un même titre, droit à une vie harmonieusement partagée entre sa part « publique » et sa part « privée »... même si on en est encore loin.

Il nous semble que la gauche, quant à elle, n'a jamais vraiment pris jusqu'ici la mesure de cette question. Ni même le Mouvement des Femmes : il y a quelques années, certaines d'entre nous ont beaucoup réfléchi sur la famille, mais très peu se sont soucié des politiques familiales. C'est pourquoi le travail de notre commission peut être un enjeu important. Rappelons que c'est en réponse à la tenue

de la Conférence Nationale de la Famille que nous avons décidé, au Secrétariat du Collectif, de créer une commission de travail sur la politique familiale.

## **De quels leviers l'État dispose-t-il ?**

La famille est à la fois cellule privée et cellule de base de la société, mais la « politique familiale » marque une relation à sens unique de l'extérieur, de l'État, dans le domaine des relations privées. Une interférence.

On peut distinguer 3 aspects à cette interférence de l'État dans la vie des familles :

1. L'ensemble des choix politiques d'un gouvernement qui ont un retentissement sur la vie privée et l'avenir des enfants.
2. La législation concernant la famille, le divorce, etc.
3. Les aides financières : les familles reçoivent des « compensations » aux charges de l'éducation des enfants, à travers deux volets du « budget » de la Nation, les allocations et la fiscalité. En réalité ces aides ne visent pas seulement une prise en charge (très relative) des enfants par l'ensemble de la société : elles servent de plus en plus à l'État à modeler la famille en fonction des impératifs de sa politique économique en influant directement sur le travail des femmes ou sur la natalité.

## **Les choix gouvernementaux**

En termes d'emploi, santé, logement, éducation nationale, etc., la liste est longue des résultats néfastes provoqués par les choix de ces dernières décennies. Mais le domaine qui met le plus en péril la situation des femmes par rapport à la famille est celui de l'emploi, qui est le premier facteur de leur autonomie. La déchirure sociale s'accroissant, les femmes sont la cible de certaines mesures : le temps partiel, très généralement non choisi, surtout dans les branches où les femmes reçoivent déjà des bas salaires ; l'annualisation qui signifie, une partie de l'année, des horaires et des cadences impossibles. La tyrannie de la flexibilité détruit vie professionnelle et vie familiale et contribue à l'atomisation de l'ensemble de la société.

Dans le même temps, les restrictions dans les services publics – hôpitaux, crèches – coincent les femmes dans le rôle de mère au foyer ou de garde-malade. Le chômage des jeunes les frappe d'exclusion dès le départ, mais aussi prolonge indûment le « rôle maternel » des femmes et transfère sur la famille la solidarité face au chômage qui doit être à la charge de la société l'ayant engendré.

La contrainte économique se double d'une offensive morale. La délinquance des jeunes est attribuée de façon quasi automatique à l'absence des pères, au travail à l'extérieur des mères, ou à l'éclatement des familles, alors que la précarisation et la marginalisation sont les facteurs principaux de désordre.

## **Le domaine de la loi**

Les femmes ont su gagner des batailles pour transformer la législation, mais il

reste encore beaucoup à faire. La loi doit reconnaître à chaque individu.e le droit d'orienter sa vie comme il l'entend.

Au sein de la commission, nous avons quelques réserves sur la nouvelle loi de 1993 systématisant l'autorité parentale partagée au sein de la famille naturelle, ou après le divorce. L'usage abusif qui en est fait parfois peut être préjudiciable aux droits de la mère, et devenir source de conflits.

Nous proposons de soutenir la proposition de loi concernant la création d'un « Contrat d'Union Sociale » (CUS) entre deux personnes du même sexe ou de sexe différent, ayant un projet commun de vie. Le contrat permettrait d'assurer la solidarité matérielle ou juridique même en cas de disparition (avantages Sécu, donations, legs, bail d'habitation). Outre ces garanties jusqu'ici octroyées aux seuls couples mariés, le CUS permettrait de reconnaître que d'autres formes de communautés peuvent s'intégrer à la vie de la cité, avec des droits et des devoirs.

## Débat

– « Cet atelier me paraît l'un des plus importants car c'est essentiellement par le biais de la politique familiale que les « politiques » maintiennent la dépendance des femmes vis à vis des hommes ».

– « Chaque individu est une personne ayant droit à un revenu décent et à l'expression. L'enfant est un citoyen à part entière. Chacun a droit, avec l'aide de ses parents, à un revenu à compter du 1<sup>er</sup> jour de sa naissance. L'enfant ne doit pas être considéré comme une « charge », il faut s'élever contre la notion « compensation des charges ». Il faut aussi s'opposer à toutes les incitations natalistes » (une responsable de l'UFAL, Union des Familles Laïques).

– « Attention à l'idéologie « cellule de base » de la société, l'extrême droite s'en empare pour gommer les droits individuels comme en témoigne son thème du « vote familial » octroyant au chef de famille autant de voix qu'il a d'enfants. L'ensemble des droits doivent être attachés aux citoyens, non à la famille. Il faut se mobiliser contre cette proposition de l'extrême-droite d'un droit de vote familial ! » (Claude Touchefeu, collectif. de Toulouse).

– « L'insuffisance de la fécondité pour assurer le renouvellement des générations est un mythe. Le Bras a démontré comment on se servait d'indicateurs qui noircissaient la situation » (x).

– « La situation relative des familles monoparentales s'est dégradée depuis une dizaine d'années. Une des causes en est le non-paiement des pensions alimentaires qui touche surtout les plus démunies. Il serait souhaitable que les obligations de la paternité soient rappelées fortement à chaque naissance ou reconnaissance, et que le paiement des pensions alimentaires soit assuré par une agence publique, par exemple sur la base fixe de 15 % du salaire du parent non gardien. Cette agence se chargerait du recouvrement, selon le système utilisé en Suède, au Wisconsin et en Australie » (Arlette Gautier).

– « Il est urgent de se battre pour l'Allocation de Parent Isolé et pour sa reva-